

SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE SECTEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE

RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Transport scolaire pour le préscolaire et utilisation du service de garde

Votre enfant débutera prochainement l'enseignement préscolaire dans l'une des écoles primaires du Centre de services scolaire des Affluents. Afin que cette nouvelle étape se déroule de façon harmonieuse et sécuritaire, l'équipe du secteur du transport scolaire tient à vous faire part de certaines informations et recommandations.

1. ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

L'élève du préscolaire qui fréquente son école de quartier a droit au transport scolaire.

- Le service de transport sera offert aux adresses de garde partagée ou de gardienne si ces adresses se situent dans le bassin d'affectation de l'école;
- Les élèves du préscolaire et du primaire sont transportés ensemble tant le matin que le soir;
- Le point d'embarquement et de débarquement des élèves du préscolaire se fait au coin de la rue, en respect de la politique de transport scolaire du Centre de services scolaire.
- Le matin, l'élève doit se présenter au point d'embarquement 10 minutes avant l'heure de passage prévu;
- S'il s'agit d'un arrêt à domicile, l'élève doit être à l'extérieur du domicile et être facilement repérable par le conducteur.
- En fin de journée, le débarquement des élèves du préscolaire se fait majoritairement au coin de la rue. Il est fortement recommandé qu'une personne responsable soit présente afin d'y accueillir l'enfant.
- Les horaires d'embarquement et de débarquement peuvent varier en fonction des conditions climatiques ou de la densité de la circulation.

2. COORDONNÉES DE TRANSPORT

Le numéro d'autobus, le point d'embarquement et de débarquement ainsi que l'heure de passage seront communiqués par la poste quelques jours avant la rentrée scolaire.

- Seuls les parents des enfants du préscolaire 4 ans reçoivent les informations relatives à l'embarquement par la poste;
- Par la suite, les parents pourront consulter les coordonnées de transport de leur enfant sur le site du Centre de services scolaire en utilisant le numéro de fiche de l'élève inscrit sur l'avis d'embarquement reçu par la poste.
- Les parents des enfants de préscolaire 5 ans recevront un courriel leur indiquant la marche à suivre afin d'obtenir les coordonnées de transport;

3. INSCRIPTION AU SERVICE DE GARDE

L'élève fréquentant le service de garde peut bénéficier du service de transport uniquement s'il utilise ce service pour une semaine complète. Il peut alors utiliser le service tous les matins d'une même semaine ou tous les soirs d'une même semaine ou lors de ces deux plages horaires au cours de la même semaine. L'utilisation du transport ne peut pas être occasionnelle ou à temps partiel au cours d'une même semaine. Pour l'élève en garde partagée, la semaine correspond aux jours consécutifs de l'horaire régulier de garde.

En tra

RENTRÉE SCOLAIRE DU 12 AOÛT AU 30 AOÛT 2024

En période de rentrée scolaire, il n'y aura aucun changement au niveau du transport des élèves du préscolaire. Ce qui signifie que toute modification annoncée au service de garde ou à l'école après le 12 août, et ayant une incidence au niveau du transport scolaire, ne prendra effet que le mardi 3 septembre 2024.

4. ADAPTATION À LA VIE SCOLAIRE

L'entrée en milieu scolaire d'un enfant de 4 ou 5 ans d'âge nécessite certaines adaptations qui, pour certains, peuvent se transformer en sources de stress :

- Utilisation du transport scolaire
- Fonctionnement de la classe
- Déplacements dans l'école
- Règles de vie
- Etc.

- Adaptation au service de garde
- Fonctionnement de l'école
- Gestion des vêtements
- Boite à lunch

Il est important de rappeler que ce ne sont pas tous les enfants de 4 ou 5 ans d'âge qui possèdent le même degré d'autonomie et de tolérance face à l'incertitude provenant de nouvelles situations.

Lorsqu'un contexte favorable est mis de l'avant, l'élève est davantage disponible à réaliser des apprentissages de qualité et acquérir une plus grande autonomie.

L'intérêt premier de tout élève doit être priorisé par les parents et les intervenants scolaires afin d'assurer une intégration harmonieuse au réseau scolaire.

5. POUR JOINDRE LE SECTEUR DU TRANSPORT SCOLAIRE

- Par téléphone URGENCE SEULEMENT : 450 492-9400, faites le 1
- Par courriel en utilisant le lien dans la section transport scolaire de notre site internet; https://cssda.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/services-aux-eleves/transport-scolaire/